Fonction publique : Préavis de grève – Février 2019

Cliquez ici pour télécharger le préavis de grève fonction publique pour les journées allant du 1er au 28 février 2019.

Monsieur le Ministre,

L'Union syndicale Solidaires Fonction Publique dépose un préavis de grève pour les journées allant du 1er février au 28 février 2019 (de 00h00 à 24h).

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels titulaires, stagiaires, contractuels et auxiliaires des trois versants de la fonction publique et des établissements publics (y compris ceux présentant un caractère industriel et commercial) ainsi

que les personnels titulaires et non titulaires de droit public exerçant leurs fonctions dans les sociétés anonymes et les établissements d'enseignement privé.

Solidaires dénonce depuis de nombreux mois les orientations générales du gouvernement en matière de droits des agent-e-s et salarié-e-s. Ces orientations, malgré les revendications portées par les mouvements sociaux, ne subissent aucun changement.

Solidaires dénonce également toutes les orientations concernant la fonction publique et les services publics : abandons de missions de services publics et fermetures de sites laissant sur le côté une partie de la population et augmentant encore les inégalités, 120 000 suppressions d'emplois sur le quinquennat, remise en cause du statut de la fonction publique notamment à travers la volonté de recours accru aux contractuels, synonyme de précarité, rémunération au mérite allant à l'encontre de la notion de service public…

Ces orientations, néfastes à l'ensemble de la population dégradent chaque jour les conditions de travail des agent-e-s dans les services, agent-e-s.

De plus, les agent-e-s publics subissent depuis des années d'importantes pertes de pouvoir d'achat. Solidaires revendique l'ouverture de véritables négociations salariales, portant sur des mesures générales par l'attribution d'un nombre de points uniforme pour toutes et tous, la revalorisation du point d'indice, l'intégration de l'indemnitaire dans l'indiciaire, la revalorisation des déroulements de carrière, la reconnaissance des qualifications.

Ce préavis est destiné à permettre à tous-tes les agents-es de la fonction publique qui le souhaitent, de participer aux mobilisations dans les nombreux secteurs en lutte afin d'exprimer et faire prendre en compte leurs revendications en matière de recrutements, de missions, de conditions de

travail, d’évolution salariale…

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l’expression de ma parfaite considération.

Pour l’Union Syndicale Solidaires Fonction Publique